

Bachelier en domotique

HELHa Charleroi 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI

Tél : +32 (0) 71 41 94 40

Fax : +32 (0) 71 48 92 29

Mail : tech.charleroi@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

OM241 SEMINAIRE, ETHIQUE ET CITOYENNETE			
Ancien Code	TEOM2B41OM	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CIDO2410		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Natacha WYNANT (wynantn@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement soutiendra les étudiants dans leur construction personnelle en tant que Citoyen Responsable, Actif et Solidaire.

L'étudiant apprendra à exercer son esprit critique pour trouver l'information nécessaire à son épanouissement professionnel et personnel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.3 Assurer la diffusion vers les différents niveaux de la hiérarchie (interface)

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques
- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique
- 3.4 Travailler tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la structure de l'environnement professionnel

Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**

- 4.1 Respecter le code de bien-être au travail
- 4.2 Participer à la démarche qualité
- 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- 4.4 Intégrer les différents aspects du développement durable

Acquis d'apprentissage visés

3 grands axes seront traités dans le cadre de ce cours:

Adopter des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation

- Solidarité : être solidaire, c'est faire quelque chose ensemble en exerçant une responsabilité commune dans un esprit de justice sociale pour tous.
- Responsabilité : une contribution volontaire à un collectif.
- Participation : participer collectivement à un projet en tant que citoyen responsable.

Adopter un sens critique et un esprit d'analyse : réflexivité face aux enjeux de la société

- Voir : la capacité de prendre du recul, analyser, avoir son propre point de vue sur des thématiques modernes et anciennes
- Juger : la capacité, en toute autonomie, de discerner ce qui est bon et juste.
- Agir : la capacité de faire des choix, décider.

Participer activement et s'engager dans la vie de la HELHa, du département et dans la société

- Participer à des activités sociales à l'école et s'impliquer dans leur organisation si demandé

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEOM2B41OMA Séminaire, éthique et citoyenneté

6 h / 2 C

Contenu

- Syllabus avec des débats à préparer afin de défendre son point de vue de manière précise.
- Participer et organiser des événements à l'école afin de s'intégrer à d'autres classes et/ou sections.
- Réaliser un projet concret participatif selon les possibilités horaires
- Développer son esprit critique en choisissant une thématique citoyenne ou/et éthique à présenter.

Démarches d'apprentissage

L'enseignante orientera les étudiant.e.s vers des thématiques à traiter et imposera la présence à certains événements. Accéder à des bonnes sources d'informations, multiples, fera également partie des acquis travaillés en classe et à la maison.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des tranches horaires seront prévues dans le planning et la participation à ces séances sera obligatoire afin d'aider les étudiants à orienter leur point de vue, à trouver des sources valables d'information, à organiser un événement au mieux etc.

Sources et références

Toutes les sources utilisées dans le syllabus y sont mentionnées.

Il appartiendra aux étudiant.e.s de sélectionner, en critiquant, d'autres sources d'information afin d'enrichir les débats et participations à des événements.

Certains supports pourraient être en anglais s'il n'existe d'équivalent comparable en anglais. Alors, un déchiffrement francophone sera effectuée avec l'enseignante.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- accès à un ordinateur avec internet
- accès à Connected
- impression du syllabus vivement conseillée

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se déroulera en plusieurs parties: l'évaluation continue et le projet.

L'évaluation continue consistera en:

- La participation active aux séances. S'il y a un débat qui a dû être préparé en amont, il est attendu des étudiant.e.s qu'ils aient fait leur préparation et que leurs arguments soient pertinents.
- La participation aux événements de l'école. Il sera précisé en classe et sur Connected de quels événements il s'agit. Il est attendu des étudiant.e.s d'y avoir un comportement adéquat sous peine de sanctions.
- La présence est obligatoire aux cours et prise en compte dans l'évaluation continue. Toute absence en classe devra être justifiée aux moyens d'un document médical dans les 48h de l'absence sous peine d'avoir un zéro ce jour.
- Les principes d'évaluation ci-dessus visent à permettre aux étudiant·es de mesurer rapidement leur niveau d'acquisition des compétences attendues.

Le travail

- Plusieurs types de travaux pourront être réalisés; autour de l'éthique ou de la citoyenneté. Il pourra s'agir d'un travail personnel comme le choix d'une thématique abordée scientifiquement selon un regard éthique qui sera partagé à la classe ou d'un projet plutôt axé sur la citoyenneté dans l'école (création d'événements etc). Chaque projet devra être partagé à l'enseignante pour approbation avant toute réalisation.
- Les étudiant.e.s devront documenter et rédiger ce projet comme un travail. Des consignes plus précises seront partagées sur Connected.

Au Q3

- L'évaluation continue n'est plus prise en compte.
- L'examen oral représente 100% des points. Il s'agira d'un travail sur base d'un powerpoint présenté plus conséquent qu'au Q2 dont les consignes seront partagées sur Connected.

D'une année à l'autre

L'étudiant.e doit faire une demande de convention particulière à l'enseignante par email **avant le 30 septembre** même si le cours est au Q2. Il est particulièrement essentiel d'en demander si l'étudiant.e est certain.e d'être absent en classe et qu'il lui sera alors impossible de présenter l'EVC.

Application de la moyenne arithmétique au prorata de la pondération des activités.

L'usage d'un logiciel de formulation de phrases pour les travaux écrits n'est pas autorisé et sera sanctionné sévèrement. Seul l'usage de correcteurs orthographiques tels Word, Antidote ou Grammarly est accepté

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	40		
Période d'évaluation			Trv	60	Exo	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Les principes d'évaluation ci-dessus visent à permettre aux étudiant·es de mesurer rapidement leur niveau d'acquisition des compétences attendues.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord. Il appartient à l'étudiant.e d'en faire la demande par email à l'enseignante avant le 30 septembre même si le cours est au Q2.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).